

PROCÉDURE DE GESTION DES BOURSES AU MÉRITE ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Rappel textes :

Art. [D531-37 à D531-41](#) du code de l'éducation

NS [DGER/SDPFE/2017-130](#) du 02/02/2017

NS [DGER/SDPFE/2017-533](#) du 16/06/2017

Nouveaux entrants

- Recensement par les établissements des élèves sortants de 3^{ème} EN ou EA, susceptibles de bénéficier de la bourse au mérite
Délai : au plus tard au dépôt de la demande de bourse nationale de l'enseignement secondaire agricole, soit le 11 septembre 2017)
- Enregistrement dans un tableau récapitulatif
Modalité : cf tableau des demandes exclusivement
- Transmission au lycée départemental
Délai : le 15 septembre 2017
- Création liste départementale, transmise par le lycée départemental :
 - à la commission départementale des bourses de l'enseignement secondaire agricole
 - au SRFD
- Notification par lycée départemental à partir de Luciole, en même temps que celle de la BCS :
 - à la famille de l'élève
 - information au lycée rattaché
 - information au SRFD
- Recours des familles : par la DRAAF (SRFD) exclusivement

Élèves déjà bénéficiaires :

- La bourse au mérite est acquise pour la durée de scolarité conduisant à l'examen du baccalauréat. La reconduction ne fait pas l'objet d'une procédure particulière.

Retrait

- Selon les motifs prévus : redoublement, sortie du dispositif scolaire, perte du bénéfice de la bourse nationale de l'enseignement secondaire agricole (révision de situation) , défaut d'assiduité, efforts de travail ou résultats scolaires insuffisants
- Modalités :
 - une sollicitation, par le SRFD auprès des établissements concernés, serait effectuée à la rentrée scolaire, pour un retour au 15 septembre 2017,
 - rapport du chef d'établissement à la DRAAF, sur avis du conseil de classe (formulé et motivé), en fournissant à l'appui les bulletins scolaires de l'année précédente.
- saisie de suspension dans Luciole par le SRFD
- Notification à la famille par le SRFD
- information du lycée départemental et du lycée rattaché par le SRFD

Contact SRFD : Mme [Aurélie QUELLIEN](#)